



# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 062-216209023-20250428-D202639-BF



L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Compte Financier Unique (C.F.U.). La présente note répond à cette obligation.

La Collectivité réunissait tous les prérequis pour passer au CFU pour l'exercice 2025.

## I. Présentation générale du Compte Financier Unique

Le **CFU (Compte Financier Unique)** est un document budgétaire et comptable qui remplace les anciens documents de gestion financière des collectivités, notamment :

- Le **Compte Administratif (CA)** (produit par l'ordonnateur).
- Le **Compte de Gestion (CG)** (produit par le comptable public).

Il permet ainsi de **simplifier et moderniser** la gestion financière des collectivités locales en regroupant toutes les informations financières en un seul document.

### Objectifs du CFU :

- **Simplification** : un seul document au lieu de deux, évitant les doublons.
- **Meilleure lisibilité** des comptes pour les élus et les citoyens.
- **Fiabilité renforcée** des données financières, car les chiffres sont directement issus des écritures comptables.

Le CFU est structuré en plusieurs parties, dont :

1. **L'introduction et l'analyse financière** → Présentation des principaux chiffres et indicateurs clés.
2. **Les états financiers** :
  - o Bilan comptable (actif/passif).
  - o Compte de résultat (charges et produits).
  - o Tableau des flux de trésorerie.
3. **Les annexes** → Détails complémentaires sur les engagements, dettes, amortissements, provisions...

**A travers le C.F.U. 2025, on note une exécution financière saine au service des habitants.**

**II. Situation financière globale****COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Opérations de l'exercice</b>		
Dépenses	2 631 441.82 €	
Recettes	2 823 969.00 €	
Résultat de l'exercice	<b>+ 192 527.18 €</b>	<b>EXCEDENT</b>
Résultat reporté	<b>+ 736 549.94 €</b>	<b>EXCEDENT</b>
Résultat de clôture	<b>929 077.12 €</b>	<b>EXCEDENT</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>Opérations de l'exercice</b>		
Dépenses	671 393.11 €	
Recettes	812 417.81 €	
Résultat de l'exercice	<b>141 024.70 €</b>	<b>EXCEDENT</b>
Résultat reporté	<b>- 39 366,41 €</b>	<b>DÉFICIT</b>
Résultat de clôture	<b>101 658.29 €</b>	<b>EXCEDENT</b>
<b>RESTES A REALISER</b>		
Dépenses	<b>294 862.71 €</b>	Enfouissement des réseaux + paiement MO Chocquet + Primo accédant + Campanella + Etude Emile ZOLA
Recettes	<b>282 405.34 €</b>	Subvention FDE 159 456.71 €+ autre subvention FDE 4 620 € + DETR Chocquet 74 002.63 € + Subvention 4 080€ ORANGE+ Subvention 15 084€ NEXITY + Vente 13 000€ TOTEM
Besoin de financement	<b>12 457.37 €</b>	
<b>AFFECTATION</b>		
1068 – Recettes d'investissement	<b>187 000.00 €</b>	
002 – Excédent de fonctionnement reporté	<b>742 077.12 €</b>	

**III. La section de fonctionnement****1.1 – Le résultat**

<b>Recettes de fonctionnement</b>	2 823 969.00 €
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	2 631 441.82 €
<b>Résultats de l'année 2025</b>	<b>+ 192 527.18 €</b>

## 1.2 – Analyse

### Les dépenses de fonctionnement réelles

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux. Elles s'élèvent à **2 631 441.82 €** en 2025.

#### a) Les charges à caractère général – Chapitre 011

Ce chapitre comprend principalement :

- Les achats de fournitures (administratives, techniques, scolaires, produits d'entretien, petit matériel) ;
- Les dépenses d'énergie et de fluides (électricité, gaz, eau, carburants) ;
- Les prestations de services (maintenance, assurances, télécommunications, logiciels, contrôles réglementaires, prestations intellectuelles) ;
- Les frais d'entretien et de réparations des bâtiments, de la voirie, des espaces publics et des équipements communaux ;
- Les dépenses liées aux fêtes et cérémonies ;
- Les autres dépenses liées au fonctionnement courant des services (affranchissement, documentation, transports, locations).

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **696 053.99 €**.

On observe toutefois un écart par rapport aux prévisions de – 225 003.00 €.

#### b) Les dépenses de personnel – Chapitre 012

Ces dépenses s'élèvent à **1 615 487.92€** pour l'année 2025.

Elles étaient de 1 688 087.95 € pour l'année 2024 et 1 665 068,49 € pour l'année 2023.

Le chapitre 012 retrace l'ensemble des dépenses liées au personnel communal, nécessaires au fonctionnement des services et à la mise en œuvre des politiques publiques de la commune.

Il comprend principalement :

- Les rémunérations principales des agents titulaires, contractuels et vacataires ;
- Les charges sociales et cotisations patronales ;
- Les autres frais assimilés (indemnités, primes, avantages en nature, formation, médecine du travail, assurance du personnel).

Après une hausse modérée entre 2023 et 2024, les charges de personnel passent de 1 688 087,95 € en 2024 à 1 615 487,92 € en 2025, soit une diminution de 4,49 % (soit 72 600,03 € en moins).

#### c) Les charges de gestion courante – Chapitre 65

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, la subvention au CCAS, les charges liées aux admissions en non-valeur et aux créances éteintes et les participations aux organismes extérieurs. Ces charges s'élèvent à **150 014.41€**.

En 2025, les subventions aux associations (65748) ont été attribuées pour un montant de 32 600 €.

#### d) Les charges financières – Chapitre 66

Ces charges concernent notamment les intérêts des emprunts pour un montant de **44 455.27 €**.

#### e) Atténuations de produits – Chapitre 014

En 2025, **2 379.00€** ont été comptabilisés au chapitre 014 qui regroupe les réductions de recettes que la commune doit enregistrer, notamment les dégrèvements ou exonérations de taxes.

#### f) Les charges spécifiques – Chapitre 67

L'exercice 2025 ne fait apparaître aucune annulation de titres.

#### g) Les charges spécifiques – Chapitre 68

Le montant des dotations aux provisions pour l'année 2025 s'élève à 0 €.

#### h) Récapitulatif

##### Récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CFU 2025	Variation 2024 / 2025
011	Charges à caractère général	716 382,11 €	696 053.99 €	- 2.92 %
012	Charges de personnel	1 688 087,95 €	1 615 487.92€	- 4.49 %
014	Atténuation de produits	292,00 €	2 379.00 €	+ 87.72 %
65	Autres charges de gestion courante	144 784,03 €	150 014.41€	+ 3.48 %
66	Charges financières	50 396,57 €	44 455.27 €	- 13.36 %
67	Charges exceptionnelles	349,44 €	0.00 €	- 100 %
68	Dotations et provisions	1 530,00 €	0.00 €	+ 98.75 %
Total des dépenses réelles		2 601 822,10 €	2 508 390,59 €	- 3.59 %

#### Les dépenses de fonctionnement d'ordre

Les **dépenses de fonctionnement d'ordre** sont des opérations comptables qui **n'entraînent pas de sortie de trésorerie réelle** mais qui permettent de régulariser et d'assurer la cohérence entre les sections de fonctionnement et d'investissement dans le budget des collectivités. Elles sont principalement utilisées pour ajuster les écritures comptables, transférer certaines charges et garantir l'équilibre budgétaire.

Les **dépenses de fonctionnement d'ordre** ont plusieurs objectifs importants :

- **Ajuster les charges** entre les différentes sections du budget (investissement).
- **Réévaluer certaines opérations comptables** sans mouvement de trésorerie.
- **Garantir une gestion comptable cohérente** et transparente des finances publiques locales.

#### Points clés à retenir

- **Aucune sortie réelle de trésorerie**, ce sont des écritures comptables internes.
- **Impactent le budget de fonctionnement** pour garantir un équilibre entre les différentes sections du budget.
- **Utilisées pour ajuster et neutraliser certaines charges** (amortissements, provisions, régularisations).

**En résumé : Les dépenses de fonctionnement d'ordre** sont cruciales pour la gestion comptable des collectivités sous le cadre de la M57, permettant d'assurer la régularité et la transparence des opérations sans affecter les flux réels de trésorerie

Les dépenses de fonctionnement d'ordre s'élèvent à **123 051.22 €** pour 2025.

### Les recettes de fonctionnement réelles

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

Elles s'élèvent à **3 555 348.94 €** pour l'année 2025 (dont 736 549.94 € de résultat de fonctionnement reporté)

#### a) Les atténuations de charges – Chapitre 013

Il s'agit en majorité du remboursement sur rémunération de personnel pour un montant de **23 664.00 €**. Il était de 56 653.23€ en 2024 et de 112 012,31 € en 2023.

#### b) Les produits des services et du patrimoine – Chapitre 70

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : 2 734 €
- Des ventes de concessions dans le cimetière : 4 443.00 €
- Des redevances et droits des services périscolaires (cantine et garderie) : 77 397.40 €
- Des redevances et participations diverses : 3 602.40 €
- Des remboursements de charges : 12 439.59 €
- Des remboursements de frais de fonctionnement pour le CRD et le COSEC : 23 237.82 €

Le montant total est de **123 854.21 €**.

### c) Les impôts et taxes – Chapitre 73

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 062-216209023-20250428-D202639-BF

#### Les taux d'imposition communaux sont :

- Taxe sur le foncier bâti : 41,08 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 59,34 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants : 19,07 %

La variation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national, et d'autre part à la construction de nouvelles habitations.

Répartition des recettes	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
<b>Impôts, taxes et fiscalité (73-731)</b>	2 032 471,33 €	2 066 404,12 €	2 090 063,19 €	<b>1,14%</b>

	2024	2025	Evolution
ETAT – FNGIR (73)	37 443,00 €	37 443,00 €	0,00%
ETAT - Fonds départemental des DMTO (73)	42 927,23 €	33 630,94 €	-21,66%
ETAT – FPIC (73)	42 961,00 €	40 738,00 €	-5,17%
ETAT - Produit des contributions directes (731)	1 269 736,00 €	1 275 610,00 €	0,46%
CAPSO - Attribution de compensation (73)	600 549,28 €	599 633,87 €	-0,15%
CAPSO - Dotation de solidarité communautaire (73)	23 706,00 €	25 602,00 €	8,00%
FDE - Accise sur l'électricité (731)	46 059,56 €	75 293,18 €	63,47%
DIVERS - Droits de places (731)	3 022,05 €	2 112,20 €	-30,11%
<b>TOTAL</b>	<b>2 066 404,12 €</b>	<b>2 090 063,19 €</b>	<b>1,14%</b>

### d) Les dotations, les subventions et participations – Chapitre 74

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante :

173 650.00 € en 2025, 177 113 € en 2024 soit une baisse de 1.96 %.

Le chapitre 74 regroupe également :

- La dotation aux élus locaux : 333 €
- Le FCTVA : 4 034.40 €
- Les compensations de l'État : 272 627.00 €
- Les autres attributions : 3 658.43 €

Soit un montant total de **454 302.83 €**

### e) Les autres produits de gestion courante – Chapitre 75

Répartition des recettes	2023	2024	2025	2024/2025
Autres produits de gestion courante (75)	87 029,44 €	151 334,77 €	98 883.49 €	-53,07%

	2024	2025	Evolution
752 - Revenus des immeubles	87 856,95 €	75 637,84 €	-14%
756 - Libéralités reçues	100,00 €	3 103,94 €	3004%
757351 - Subventions de fonctionnement du GFP de rattachement		1 176,10 €	-
75883 – trop perçu-régularisation		18.49 €	
75888 - Autres produits divers de gestion courante	63 377,82 €	18 947,12 €	-70%
<b>TOTAL</b>	<b>151 334,77 €</b>	<b>98 883.49 €</b>	<b>-35%</b>

Il s'agit notamment des loyers encaissés pour les logements communaux, la gendarmerie et la maison médicale.

Le montant encaissé au titre des revenus des immeubles en 2025 est de **75 637.84 €** contre 87 856,95 € en 2024, et contre 87 617.60 € en 2023.

Ce chapitre enregistre une baisse qui s'explique principalement par la décision de mise en vente des maisons situées rue François Mitterrand, qui entraîne la fin des loyers perçus pour ces biens.

Pour ce qui est de la baisse du 75888, cela est dû au fait qu'en 2024 la commune a perçu un remboursement de l'assurance lié aux inondations.

#### f) Les produits exceptionnels – Chapitre 77

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à **28 031.28 €**. Il correspond :

- A la vente de la maison 5 rue Levy Ullman, vente d'une tondeuse et reprise du véhicule Fiat Scudo pour un montant de 26 800 €
- Aux mandats annulés sur exercice antérieur : 1 231.28 €

#### g) Récapitulatif

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation entre 2024 et 2025
R002	Excédent de fonctionnement reporté	1 165 278,41	989 737,04 €	736 549.94 €	- 34.37 %
013	Atténuation de charges	112 012,31	56 653,23 €	23 664 €	-139.40 %
70	Produits des services	122 603,61	170 913,85 €	123 854.21 €	-37 %
73	Impôts et taxes	2 032 471,33	2 066 404,12 €	2 090 063.19 €	-1.13 %
74	Dotations et participations	446 192,77	488 608,52 €	454 302.83 €	-7.55 %
75	Autres produits (dont loyers)	87 640,52	151 334,77 €	98 883.49 €	-53.04 %
77	Produits exceptionnels	7 434,86	2 660,73 €	28 031.28 €	+90.50 %
	<b>TOTAL</b>	<b>3 973 633.81 €</b>	<b>3 926 312.26 €</b>	<b>3 555 348.94 €</b>	<b>-10.51 %</b>

## Les recettes de fonctionnement d'ordre

Les **recettes de fonctionnement d'ordre** sont des opérations **purement comptables** qui n'entraînent **aucune entrée de trésorerie réelle** mais permettent d'assurer la régularité et l'équilibre des comptes d'une collectivité. Elles sont inscrites dans la **section de fonctionnement** du budget et servent principalement à **neutraliser certaines charges**, à **réajuster des provisions** et à **valoriser des travaux en régie**.

Les recettes de fonctionnement d'ordre permettent de :

- **Corriger ou ajuster certaines écritures comptables** (ex. : reprise de provisions, amortissements).
- **Garantir l'équilibre budgétaire** entre la section de fonctionnement et celle d'investissement.
- **Valoriser certains éléments de gestion** (ex. : travaux en régie).

Elles sont opposées aux dépenses de fonctionnement d'ordre, qui fonctionnent sur le même principe comptable.

Ces opérations sont **exclusivement comptables** et n'impliquent aucun mouvement de trésorerie.

Elles influencent le budget de fonctionnement **sans modifier la situation financière réelle** de la collectivité.

Elles servent principalement à **ajuster certaines charges**, telles que les amortissements et les provisions.

**En bref** : Les recettes de fonctionnement d'ordre jouent un rôle clé dans la régularité comptable et la stabilité budgétaire des collectivités, conformément au référentiel M57.

Les recettes de fonctionnement d'ordre s'élèvent à **5 170.00 €** pour l'année 2025.

## **IV. La section d'investissement**

### **1.1 – Le résultat**

Résultat d'investissement pour l'année 2025 :

Recettes d'investissement	812 417.81 €
Dépenses d'investissement	671 393.11 €
Résultats de l'année 2025	<b>141 024.70 €</b>

Déficit du budget 2024 : **- 39 366,41 €**

**Résultat de clôture 2025 : 101 658.29 €**

Solde des restes à réaliser : **-12 457.37 €**

Besoin de financement : **12 457.37 €**

Les dépenses réelles représentent : **705 589.52 €**

Les dépenses d'ordre représentent : **5 170.00 €**

Les recettes réelles représentent : **689 366.59 €**

Les recette d'ordre représentent : **123 051.22 €**

## 1.2 – Analyse

### Les dépenses d'investissement réelles

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

#### a) Emprunts et dettes assimilés – Chapitre 16

Le chapitre 16 en 2025 s'élève à 203 707.04 € de remboursement du capital de la dette.

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes, auprès de la caisse d'épargne, le crédit agricole, et de la Banque Postale, et un à taux indexé sur le livret A, auprès de la caisse des dépôts.

Un crédit s'est terminé en 2023 et un autre s'est terminé au 25/03/2025.

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de **2 168 307.01 €**.

**La capacité de désendettement est de 7,33 années.**

Encours de la dette au 31 décembre 2025 = 2 168 307.01 €

Epargne brute de l'année en cours = 295 428,85

**Ratio de désendettement : 7.33**

**La capacité de désendettement de la commune s'établit à 7,33 années. Ce niveau se situe en dessous du seuil de vigilance généralement admis de 8 ans, traduisant une situation financière saine et maîtrisée.**

	2022	2023	2024	2025
<b>Capital</b>	245 607,28 €	252 021,22 €	206 220,48 €	203 707.04 €
<b>Intérêt</b>	56 517,01 €	55 465,57 €	52 321,91 €	44 455.27 €
<b>Annuités</b>	302 124,29 €	307 486,79 €	258 542,39 €	253 992,39 €
<b>Capital restant dû au 31/12</b>	2 837 165,90 €	2 585 144,68 €	2 378 924,20 €	2 168 307,01 €
<b>Population</b>	3345	3349	3365	3381
<b>Annuité/habitant/an</b>	90,32 €	91,81 €	76,83 €	75,12 €
<b>Capital restant dû/habitant</b>	848,18 €	771,92 €	706,96 €	641,32 €

## b) Immobilisations incorporelles – Chapitre 20

Ce chapitre comprend notamment les frais d'études liés aux projets d'investissement (études préalables, études de faisabilité).

En 2025, aucun frais d'étude n'a été comptabilisé

## c) Subventions d'équipements versées – Chapitre 204

Les subventions d'équipement versées correspondent aux aides financières octroyées par la collectivité à des tiers (associations, autres collectivités, établissements publics, entreprises...) pour financer leurs investissements. Elles ne sont pas considérées comme une immobilisation pour la collectivité, mais comme une dépense d'investissement.

La subvention pour les primo-accédants est imputée à ce chapitre.

En 2025, le chapitre s'élève à **35 452.14 €**.

- 33 452.14 € : assainissement 2024 rues de Pasteur et Lorraine
- 2 000.00 € : primo accédant

## d) Immobilisations corporelles et immobilisations en cours - Chapitres 21 et 23

**Le chapitre 21** regroupe les **acquisitions d'actifs physiques** destinés à être utilisés durablement par la collectivité.

Ces dépenses sont **immobilisées et amorties** sur leur durée d'utilisation.

**Le chapitre 23** concerne les **travaux et acquisitions d'équipements non encore achevés**. Il permet de suivre les investissements **avant leur mise en service**.

Il permet de comptabiliser les **dépenses au fur et à mesure de l'avancement** du projet. Une fois le projet terminé, le montant est transféré vers le **chapitre 21** (pour les immobilisations corporelles) ou le **chapitre 20** (pour les immobilisations incorporelles).

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants comptabilités au chapitre 21 :

- Mur du Services techniques
- Le remplacement Chaudière Groupe Scolaire
- La création d'une chaufferie au Groupe Scolaire
- L'achat d'un colombarium
- Le remplacement du kit alarme incendie pour l'école maternelle
- La mise en accessibilité de l'arrêt de bus-Gondardennes
- Renouvellement de canalisation
- Réseau d'eau impasse pasteur et rue de Lorraine
- L'acquisition d'une motobineuse
- L'acquisition d'une tondeuse

- L'acquisition d'un échafaudage
- L'achat de deux épandeurs de sels de déneigement
- L'achat d'une rampe véhicule de Police Municipale
- L'achat de deux Tailles haies et de deux souffleurs
- L'achat d'un fourgon espaces verts
- L'achat d'un fauteuil pour me service administratif
- L'achat d'un lave-vaisselle salle du foyer
- L'achat d'un perforateur
- L'acquisition d'un banc pour le groupe Scolaire

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants comptabilités au chapitre 23 :

- Les travaux d'aménagement de la salle du Chocquet
- L'analyse amiante pour la salle du Chocquet
- Les travaux d'enfouissement des réseaux (place Jean Jaurès-Rue Léo Lagrange)

### Les dépenses d'investissement d'ordre

Les **dépenses d'investissement d'ordre** sont des opérations comptables qui n'entraînent pas de sortie de trésorerie mais qui impactent la section d'investissement du budget. Elles permettent de **garantir l'équilibre budgétaire** et de **transférer certaines charges entre sections**.

Contrairement aux dépenses réelles d'investissement (achats d'équipements, travaux...), les dépenses d'investissement d'ordre sont **purement comptables**.

Elles servent notamment à :

- **Transférer des charges de fonctionnement vers l'investissement** (exemple : immobilisations).
- **Enregistrer les dotations aux amortissements et aux provisions**.
- **Assurer la régularisation des opérations entre sections** (fonctionnement/investissement).

#### Points clés à retenir :

- **Aucune sortie de trésorerie**, ce sont des écritures internes.
- **Impactent le budget** pour assurer l'équilibre comptable.
- **Améliorent la gestion patrimoniale** en valorisant les investissements.

**En résumé** : Les dépenses d'investissement d'ordre sont des écritures comptables essentielles pour garantir une vision fidèle du patrimoine et des finances d'une collectivité sous le cadre de la **M57**.

Les dépenses d'investissement d'ordre s'élèvent à **5 170.00 €** pour 2025.

### Les recettes d'investissement réelles

Ces recettes englobent les ressources propres (l'autofinancement), les subventions perçues liées aux projets d'investissement retenus, les cessions d'immobilisations, le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA), les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Points clés pour une gestion efficace des recettes d'investissement :

- **Optimiser l'épargne nette** pour limiter l'endettement.
- **Rechercher des financements externes** (subventions, dotations).
- **Bien gérer l'endettement** (capacité de désendettement < 12 ans recommandée).
- **Planifier les investissements** via un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

**En résumé** : Les recettes d'investissement sont variées et doivent être équilibrée entre autofinancement, subventions et emprunts.

Elles s'élèvent à **689 366.59 €**.

- Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour **91 389.47 €** (chapitre 13) qui émanent de la Région, du Département, de la CAPSO :
  - 5 250.50 € de la part de la CAPSO au titre de la mise aux normes PMR-abri bus rue Léon Blum
  - 57 000.00 € de la part de la CAPSO pour l'aménagement de la salle du Chocquet
  - 9 915.97 € de la part de la Région - solde de l'aide aux inondations
  - 19 223.00 € de la part du Département au titre de la subvention du city stade
- Du FCTVA pour **90 684.40 €** (chapitre 10).
- De la taxe d'aménagement pour **6 792.72 €** (chapitre 10).
- De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de **500 000 €** (chapitre 10).
- Dépôt et cautionnement reçu pour **500 €** (chapitre 16)

### Les recettes d'investissement d'ordre

Les **recettes d'investissement d'ordre** sont des opérations **purement comptables**, qui ne génèrent **aucune entrée de trésorerie réelle** mais permettent d'assurer **l'équilibre budgétaire** entre les sections de fonctionnement et d'investissement.

Elles permettent principalement de :

- **Neutraliser certaines charges comptables** (ex. : amortissements, provisions).
- **Enregistrer des transferts entre sections** (ex. : affectation du résultat, travaux en régie).
- **Valoriser certains actifs de la collectivité** (ex. : reprise de provisions, apports en nature).

Elles figurent dans la **section d'investissement du budget** mais n'impliquent pas de flux monétaire.

#### **Points clés à retenir :**

- **Aucune entrée de trésorerie**, ce sont des écritures comptables internes.
- **Impactent le budget** pour assurer l'équilibre et valoriser le patrimoine.
- **Utilisées pour neutraliser certaines charges** comme les amortissements et provisions.

**En résumé** : Les **recettes d'investissement d'ordre** sont essentielles pour assurer une **gestion budgétaire équilibrée**, tout en respectant les principes comptables de la **M57**.

Elles représentent des écritures comptables pour un montant de **123 051.22 €** en 2025.

## **V. Conclusion et vote**

Ce Compte Financier Unique apporte une vision claire et consolidée de la situation financière de notre collectivité. Il constitue un outil d'aide à la décision pour la gestion des ressources locales.

Vu pour être annexé à la délibération D2026-039

Le Maire,




Dominique LANOY

Wizernes, le 28/04/2026

Le Maire,



Dominique LANOY